

**Centre de droit arabe et musulman
Zentrum für arabisches und islamisches Recht
Centro di diritto arabo e musulmano**

Ochettaz 17
Ch-1025 St-Sulpice
Tél. fixe: 0041[0]21 6916585
Tél. portable: 0041[0]78 9246196
Site: www.sami-aldeeb.com
Email: sami.aldeeb@yahoo.fr

février 2010

La chevalerie musulmane
(futuwwah)

par
Sami A. Aldeeb Abu-Sahlieh¹

¹ Docteur en droit; habilité à diriger des recherches; professeur des universités; responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé, Lausanne (1980-2009); Professeur invité aux Facultés de droit d'Aix-en-Provence, de Palerme, de Trento, de Cergy-Pontoise et à la Faculté internationale de droit comparé de Strasbourg. Directeur du Centre de droit arabe et musulman. Dans les notes de bas de page, nous nous limitons à l'auteur et parfois aux premiers éléments du titre. Pour plus de détails, voir la bibliographie à la fin de l'article.

Table des matières

La chevalerie musulmane	1
(<i>futuwwah</i>)	1
1) Terminologie	3
2) La <i>futuwwah</i> dans la période arabe préislamique et sassanide	4
3) La <i>futuwwah</i> dans le Coran	5
4) La <i>futuwwah</i> dans la période islamique	6
5) La <i>futuwwah</i> des milices armées musulmanes	7
6) La <i>futuwwah</i> mystique	8
7) La <i>futuwwah</i> de cour ou aristocratique	9
8) La <i>futuwwah</i> professionnelle	10
9) Les trois types d'initiation	12
A) L'initiation <i>qawli</i> (par la parole)	12
B) L'initiation <i>sayfi</i> (par l'épée)	13
C) L'initiation <i>shurbi</i> (par la coupe)	14
D) Habit distinctif	15
E) Entrée dans la <i>futuwwah</i>	17
10) Influence de la chevalerie sur la société iranienne	18
11) Influence de la chevalerie islamique sur la chevalerie occidentale	19
Bibliographie	21

1) Terminologie

En Occident on utilise généralement le terme chevalerie ou des termes équivalents se référant au cheval pour désigner l'institution féodale des chevaliers et les valeurs qui lui sont associées, notamment le courage, l'honneur, la générosité et la notion d'amour courtois. La chevalerie par la suite est devenue une simple dignité, une sorte de confrérie au service des autres, ayant son code d'honneur.



Toute société a connu dans son sein des institutions ayant un certain code d'honneur, forcément avec des noms et des spécificités dus à son histoire, à sa culture et à sa langue. Comme en Occident, ces institutions ont évolué à travers l'histoire. Pensons aux samouraïs du Japon.

Dans la société musulmane, on trouve des institutions portant différents noms, notamment celui de *futuwwah*, terme arabe traduit en persan par *jawanmardi*, et rendu en français par la chevalerie, mais qui signifie étymologiquement la jeunesse. Certains cependant font dériver ce mot du verbe fa-ta-ya qui signifie: "surpasser quelqu'un en générosité et en qualités mâles, viriles, en discernement, être dans sa jeunesse, être adolescent, adulte, être dans la force de l'âge"². Le grand mystique Mohy-al-Dine Ibn-Arabi (décédé en 1240) écrit:

La *futuwwah* est de l'âge de l'homme la période comprise entre 18 et 40 ans. Elle représente le développement et la plénitude de la force et des bonnes qualités. Le *fata* emploie sa force au service de Dieu et du faible, il n'a pas d'adversaires, car il s'acquitte de ses obligations et il renonce aux droits qu'il peut exercer. Il a des envieux et des jaloux, mais ne saurait avoir d'ennemis... Abraham fut un *fata*, car il n'hésita pas à renverser les idoles pour détruire le mal et rendre hommage à la vérité³.

Corbin écrit:

Le mot arabe *fata*, pluriel *fityan*, désigne en propre le jeune homme (de seize à trente ans); c'est le persan *javan* (cf. le latin *juvenis*). La *futuwwah*, en persan *jawanmardi*, c'est la jeunesse, la juvénilité⁴.

À la suite de l'orientaliste Hammer-Purgstall⁵, Corbin traduit le terme *fata* (*jawanmard* en iranien) et *futuwwah* (*jawanmardi*) respectivement par chevalier et chevalerie⁶.

² Gloton, p. 591.

³ Cité par Ghali, p. 29-30.

⁴ Corbin, p. 5.

⁵ Hammer-Purgstall: Sur les passages relatifs à la chevalerie; Hammer-Purgstall: La Chevalerie des Arabes.

⁶ Corbin, p. 6.

Si les Arabes ont fait dériver la "chevalerie" du terme "jeunesse" et non pas du terme cheval – malgré la renommée du cheval arabe – comme l'ont fait les Occidentaux, c'est probablement du fait que les Arabes recouraient dans leurs guerres plus au chameau qu'au cheval, le chameau étant plus adapté à leur climat. Encore aujourd'hui en Arabie saoudite comme en Jordanie le chameau est utilisé dans l'armée⁷. On aurait donc dû dire chamelier, au lieu de chevalier.



Toutefois, il y a une autre raison plus importante pour le choix du mot *fata* et *futuwwah*, c'est leur évocation à la fois historique préislamique et coranique. C'est ce que nous verrons dans les points suivants.

2) La *futuwwah* dans la période arabe préislamique et sassanide

La littérature arabe classique nous a gardé les faits et gestes de deux catégories de personnes: le *fata* et le *sa'louk*, notamment dans des poèmes encore enseignés dans les écoles des pays arabes, poèmes qui peuvent être assimilés aux épopées en Occident. Le *fata* incarnait l'idéal bédouin et servait de modèle de bravoure, de générosité, de dévouement, d'hospitalité, de magnanimité, de respect de la parole donnée et de protection de la femme et du faible⁸. Le terme *fata* signifie ici le Jeune par excellence, avec J majuscule. On mentionnera parmi les *fata* Hatim Al-Ta'i et 'Antara Ibn-Shaddad. Quant à la catégorie des *sa'louk*, il s'agissait d'individus qui vivaient en marge de la société, rejetés de leurs tribus, des hors-la-loi, qui se caractérisaient par leur courage, survivaient grâce aux razzias, mais avaient aussi parfois un grand cœur, une sorte de Robin des bois⁹.

Les *fata* et les *sa'louk* étaient des individus, et non pas des groupes organisés. Mais l'histoire arabe a rapporté l'existence d'une alliance survenue vers l'an 580 entre plusieurs chefs de tribus connue sous le nom de *hilf al-fudul*, termes sur le sens desquels il y a divergence mais qu'on peut traduire par "le pacte des nobles". Il est décrit par Ibn-Khaldoun dans les termes suivants: "Les Béni Hachem, les Beni-Matlab, les Beni-Ossd, [...] se réunirent, et ils décidèrent et convinrent de soutenir et de prendre en mains la cause de tout homme, habitant de la Mecque ou voyageur, qui aurait eu à souffrir d'une injustice, de façon à lui faire récupérer l'objet ravi et à le dédommager du préjudice subi"¹⁰. Cette alliance a fait l'objet d'éloge de la part de Mahomet qui dit que si on l'invitait à ce pacte, il y répondrait.

On signalera ici que du côté iranien, la chevalerie pré-islamique avait un aspect plus organisé que dans la société bédouine. En effet, les sassanides connaissaient une classe militaire de chevaliers dédiée au combat mais également liée à un ensemble de valeurs

⁷ La division à dos de chameau est appelé hajjanah.

⁸ Muhammad: Al-Futuwwah, p. 20-21

⁹ Muhammad: Al-Futuwwah, p. 9-16; Voir d'autres noms de sa'louk dans <http://ar.wikipedia.org/wiki/%D8%B5%D8%B9%D8%A7%D9%84%D9%8A%D9%83>

¹⁰ Ghali, p. 31-32.

éthiques. Les combattants d'élite de l'empire étaient des chevaliers (*asbarân*) issus de la classe des gardiens de frontières (*marzban*) et propriétaires terriens (*dihqan*). Les fils de cette classe recevaient dès le plus jeune âge un entraînement intensif dans le maniement de l'arc et de l'épée ainsi que dans l'art de l'équitation. Ils constituaient l'unité d'élite la plus crainte de l'antiquité, les cataphractes¹¹. Ces chevaliers pratiquaient le rite de la coupe qui était au centre du culte de Mithra¹². Cette chevalerie changera de nom après l'islam, pour adopter principalement celui de *futuwwah* (*jawanmardi* en iranien) légitimé par leur nouvelle religion, mais y apportera ses rituels qu'elle va islamiser à travers des légendes la rattachant aux Prophètes et aux personnages de l'islam, comme on le verra plus loin.

3) La *futuwwah* dans le Coran

Si l'Islam a fait une table rase de certaines coutumes des peuples conquis, notamment les coutumes liées au paganisme, il a offert une légitimation à d'autres. C'est le cas de la *futuwwah* arabe et de la chevalerie persane. Cette légitimation est à rechercher dans le Coran du fait que, selon la conception musulmane, les humains sont incapables de décider ce qui est licite ou illicite, qualification à retrouver dans le texte révélé, voire dans la tradition de Mahomet (la *sunnah*)¹³.

Le Coran fait usage du terme *fata* dans le sens normal de jeune, voire de serviteur, sans aucune connotation morale¹⁴. Mais dans trois de ses passages le terme *fata* désigne des personnes qui avaient fait des actes de bravoure, passages invoqués par les auteurs musulmans pour justifier l'institution de la *futuwwah*. Le premier concerne Abraham, que les musulmans qualifient du père des chevaliers (*abu al-fityan*). Le Coran dit:

Ils dirent: "Nous avons écouté un jeune (*fata*) qui les évoquait. On l'appelle Abraham" (21:60).

Ce verset se situe dans une discussion acerbe entre Abraham et sa tribu à laquelle il reprochait d'adorer des idoles. Profitant de son absence, il décida de détruire ces idoles à l'exception de la plus grande. La tribu soupçonna le *fata* Abraham pour avoir évoqué leurs idoles en mal. Abraham prétendit que c'est la grande idole qui avait détruit les autres et demanda à sa tribu de lui poser la question. C'est à quoi la tribu répliqua que les idoles ne parlent pas. Abraham dit alors: "Adorez-vous donc, hors de Dieu, ce qui ne vous profitera en rien ni ne vous nuira? Fi de vous et de ce que vous adorez hors de Dieu! Ne discernerez-vous donc pas?" (21:66-67).

Le deuxième passage concerne Joseph. Le Coran dit:

Dans la ville, des femmes dirent: "La femme d'Al-Aziz sollicite son jeune (*fata*)! Il l'a subjuguée par l'amour. Nous la voyons dans un égarement manifeste (12:30).

Ce verset se situe dans l'épisode de la tentation à laquelle était soumis Joseph par sa patronne qui voulait avoir des rapports avec lui. Mais Joseph résista. Il est qualifié par les femmes de *fata*.

Le troisième passage concerne les dormeurs. Le Coran dit:

Lorsque les jeunes (*fityah*) s'abritèrent dans la caverne, ils dirent: "Notre Seigneur! Donne-nous de ta part une miséricorde, et ménage-nous une bonne direction dans

¹¹ Luis: La Javânwardî, 1.

¹² Luis: La Javânwardî, 2.

¹³ Aldeeb Abu-Sahlieh: Introduction à la société musulmane, p. 15-22.

¹⁴ Voir les versets 12:36; 12:62; 18:60; 18:62-63.

notre affaire" ... Ce sont des jeunes (*fityah*) qui ont cru en leur Seigneur; et nous leur avons accru la direction (18:10 et 13).

Ce passage parle de la légende des dormeurs qui avaient cru en Dieu unique et quitté leur tribu. Le Coran les qualifie de *fityah* (pl. de *fata*).

Le regard positif jeté par le Coran sur ces personnes qualifiées de *fata* sert de légitimation à la *futuwwah* lorsqu'elle reflète des comportements louables.

On remarque de ces passages coraniques qu'il s'agit d'individus, et non pas d'un groupe organisé. Le sens accordé au terme *fata* est celui emprunté à la société préislamique. Les sources arabes nous indiquent à cet égard l'existence de *fata* et de *sa'louk* après la venue de l'Islam. Aucune trace de groupes organisés dans le Coran, groupes qui ne feront leur apparition dans la société musulmane qu'ultérieurement. Ghali explique l'absence d'organisation avant et au début de l'islam comme suit:

A quoi bon ... une chevalerie religieuse quand l'Islam lui-même peut être considéré comme une vaste théocratie, un ordre de chevalerie gigantesque ayant à sa tête un grand maître, le Calife, et des milliers de chevaliers combattant sous ses ordres pour l'extension de la foi et la gloire de Dieu? A quoi bon une chevalerie mondaine? Tous les Arabes n'étaient-ils pas des chevaliers-nés? Et comment concevoir l'existence d'un corps privilégié, alors qu'on sait que les Arabes n'ont jamais admis d'inégalité dans les relations sociales, n'ont jamais connu privilèges, ni titres? Jaloux de leur liberté, ils n'ont pas pu se forger un code de vie et s'y plier. Tous les hommes d'une même tribu étant frères, quel besoin y avait-il à les lier par des serments et des cérémonies religieuses?¹⁵

4) La *futuwwah* dans la période islamique

On ignore ce qui est advenu de l'ordre des chevaliers sassanides, mais on sait qu'un certain nombre parmi eux se sont convertis à l'islam. C'est le cas de Salman Al-Farsi (Salman le Perse), qui était né dans une famille de *dihqan/marzban* et reçut donc le même entraînement militaire durant sa jeunesse. Ces chevaliers ont apporté à la jeune communauté musulmane son expertise militaire comme ce fut le cas pendant la bataille de la Tranchée (*Khandaq*). Les régiments sassanides du Yémen se convertirent à l'islam et combattirent pour le Prophète. Outre le savoir faire militaire iranien, ces chevaliers sassanides apportèrent également leurs traditions chevaleresques¹⁶. Salman Al-Farsi est d'ailleurs au centre de légendes forgées par la suite pour légitimer la chevalerie musulmane. Nous y reviendrons.

Progressivement, on voit apparaître des groupes organisés qui cherchent à se légitimer en invoquant le Coran et en se rattachant à Ali, à Mahomet, à Abraham, voire à un pacte initiale entre Dieu et les humains dont nous parlerons plus loin. Bien que plusieurs termes aient été utilisés par ces groupes, le terme *futuwwah* reste privilégié, en raison de son origine coranique, terme que les groupes de langue persane ont tout simplement traduit par *jawanmardi*. Ces groupes ont connu une évolution, comme dans la chevalerie occidentale. Ils ont commencé par être des milices armées indépendantes du pouvoir avant que d'être récupérées par ce dernier, ensuite ils se sont transformés en ordres soufis et en unions professionnelles, toutes ces formes ayant eu en commun un certain code d'honneur et un rituel. Et comme la *futuwwah* individuelle a connu une

¹⁵ Ghali, p. 32.

¹⁶ Luis: La Javânmardî, 1

dérive avec les *sa'louk*, ces groupes ont connu leur dérive avec des bandits qui obéissaient aussi à un code d'honneur.

5) La *futuwwah* des milices armées musulmanes

Les sources historiques musulmanes font état de milices armées sous différents noms qui sévissaient à Bagdad, capitale du califat abbaside, notamment dans les périodes de troubles politiques. Leur objectif était de combler un vide du pouvoir, visant à assurer la tranquillité et sauvegarder leurs intérêts, voire les intérêts des opprimés, et garantir une certaine justice sociale, faisant face parfois aux invasions extérieures¹⁷. Ils étaient constitués de la classe populaire ou moyenne, voire d'anciens soldats qui n'avaient pas d'autres métiers pour vivre¹⁸.

Alors que ces sources inféodées au pouvoir les présentent sous des noms les plus péjoratifs (malfaiteurs, bandits, hors-la-loi, dissidents politiques)¹⁹, on retrouve par ci par là des passages qui trahissent une certaine admiration soit de la part des auteurs de ces sources, soit de la part de la population²⁰. Et lorsque ces groupes commettaient des vols contre les riches, ils ne manquaient pas à se justifier en se référant au Coran²¹. Ce dernier ne prescrit-il pas le paiement de la *zakat* qui revient de plein droit aux pauvres et aux démunis?²² Des récits de Mahomet reconnaissent même un droit à la révolte en faveur du pauvre:

Si un croyant s'endort affamé, personne n'a droit à un bien.

Si un homme devient affamé dans une contrée, tous les habitants de cette contrée sont privés de la protection (*dhimmah*) de Dieu²³.

Or, disent les milices armées, les riches ne respectent pas leurs obligations, et l'État se montre laxiste à leur égard. Dans cette situation, les milices armées se croyaient en droit de se faire justice elles-mêmes, mettant à sac les propriétés des riches²⁴. Ils estimaient que le pouvoir et les riches étaient des voleurs officiels sans droits, alors qu'ils étaient des voleurs ayant des droits²⁵. On trouve une telle légitimation chez le grand juriste Ibn-Hazm (d. 1064), selon lequel le pauvre dont les besoins ne sont pas satisfaits a le droit de se battre contre celui qui les lui refuse jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction. S'il est tué, la responsabilité pénale incombe à son assassin; s'il tue, sa victime va à la malédiction de Dieu. Il cite le Coran: "Si l'un d'eux abuse l'autre, combattez le groupe qui abuse, jusqu'à ce qu'il revienne à l'ordre de Dieu" (49: 9). Or, ajoute-t-il, refuser un droit est un abus²⁶.

Le terme le plus utilisé par ses groupes était celui de *futuwwah*. Mais ils étaient aussi connus sous le nom de *'ayyarun* (singulier: *'ayyar*) lorsqu'ils étaient d'origine persane, se rattachant aux mouvements chevaleresques, militaires et sportifs préislamiques. Ce

¹⁷ Khatchatrian, p. 12-13.

¹⁸ Khatchatrian, p. 63

¹⁹ Khatchatrian, p. 15-16.

²⁰ Al-Najjar, p. 63-64

²¹ Al-Najjar, p. 105-107.

²² Le Coran nomme huit catégories de personnes bénéficiaires de la zakat: "Les aumônes sont pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont ralliés, [l'affranchissement] des nuques, ceux qui sont surchargés [de dettes], [la lutte] dans la voie de Dieu, et le voyageur" (9:60).

²³ Al-Khuli: Al-tharwah, p. 217.

²⁴ Al-Najjar, p. 42-58

²⁵ Al-Najjar, p. 68-69

²⁶ Ibn-Hazm: Al-Muhalla, vol. 6, p. 159.

terme provient de la langue pahlévi et signifie le compagnon ou l'aide. Et en arabe il indique le chevalier qui déambule, et par la suite le brigand, le fainéant, le tricheur.

Les *'ayyarun* avaient joué un rôle militaire important en 812 entre deux factions musulmanes, et ont dominé Bagdad entre les années 1024 et 1037. Dans le conflit entre Al-Amin et Al-Ma'mun, ils comptaient 100'000 membres²⁷. Mais ces groupes n'avaient pas de visées politiques. Ils ne cherchaient pas à prendre le pouvoir. Tout ce qu'ils cherchaient est que le pouvoir adopte une attitude de justice. Et lorsque le pouvoir était en danger ils n'hésitaient pas à se battre pour le défendre²⁸

Ces mouvements n'étaient pas tous d'une moralité irréprochable, surtout lorsque le pouvoir s'associait à eux pour éviter leur danger. Ils agissaient alors librement sans que le pouvoir intervienne. Ils collectaient les impôts, opprimaient le peuple et commettaient toute sorte d'injustice²⁹. Et comme aujourd'hui parmi les membres de la mafia, il y avait des repentants que le pouvoir payait comme indicateurs, en leur assurant une pension pour survivre³⁰. Pour ces raisons, ces mouvements ont connu un déclin en Irak et en Iran vers l'an 1055. Le pouvoir, lui-même, a pris position contre eux et les a expulsés des villes, et ils sont devenus des éléments détestables, des bandits. Ensuite, ce mouvement s'est converti en un mouvement mystique³¹.

Un autre mouvement a été connu en Syrie sous le nom de *ahdath* (pl. de *hadath*), qui a le même sens que *fata*. Il a connu son apogée au 10^e siècle comme en Irak. Certains de ses chefs avaient le pouvoir effectif sur Damas entre les années 975 et 983³². Ce mouvement était composé de personnes sans travail, des démunis, prêts à s'adonner au pillage à moins que d'autres les utilisent pour se défendre et défendre le pays. Il a pris fin avec la fin du régime fatimide qui a vu le massacre d'un millier de ses chefs³³.

6) La *futuwwah* mystique

Parallèlement aux milices armées, et avec l'affaiblissement de ces dernières, des groupes mystiques ont vu le jour. Ils se sont appropriés le terme *fata* et son équivalent persan *jawanmard*, et ont cherché une légitimation en se rattachant à Ali, Mahomet et Abraham. Le passage de la *futuwwah* armée à la *futuwwah* mystique est facilité par le fait que Mahomet distingue deux formes de *jihad*. Lorsqu'il rentrait du combat il disait à ses compagnons: "Nous avons abandonné le *jihad* mineur pour le *jihad* majeur". Le *jihad* mineur c'était le combat, les armes à la main. Le *jihad* majeur, c'est le combat intérieur que l'homme livre en lui-même à toutes les passions et concupiscences qui l'enchaînent à ce monde, pour conquérir la suprême liberté de l'âme³⁴. On trouve le même phénomène en Occident: passage du guerrier au mysticisme. Ainsi on voit réapparaître et revendiqué au 18^e siècle avec la maçonnerie templière l'héritage du Temple. De même on est passé de la maçonnerie opérative à la maçonnerie symbolique³⁵.

²⁷ Khatchatrian, p. 45-46.

²⁸ Al-Najjar, p. 68-69

²⁹ Al-Najjar, p. 70

³⁰ Al-Najjar, p. 89

³¹ Khatchatrian, p. 59-60

³² Al-Najjar, p. 123.

³³ Al-Najjar, p. 119-122..

³⁴ Luis: La Javânwardî, 1.

³⁵ Corbin, p. 9-11.

Les soufis invoquent les versets du Coran concernant Abraham, qualifié de père des chevaliers (*abu al-fityan*), Joseph et les dormeurs, dont nous avons parlé plus haut. Les chi'ites voient dans les imams les plus belles manifestations de la chevalerie. L'Imam Ali demeure le chevalier par excellence par ses multiples actes de bravoure, de sacrifice, de rectitude morale, de sagesse et de compassion. Sa position est telle que l'archange Gabriel déclara à son propos la fameuse formule: *lâ fatâ illâ Alî la sayfa illâ dhû l-faqâr* (pas de chevalier hormis Ali, pas de glaive sinon dhû l-faqâr). Il demeure pour tout chi'ite le guide par excellence de la chevalerie, combinant dans chaque acte le *jihad* mineur et le *jihad* majeur. Salman Al-Farsi occupe dans la spiritualité chi'ite une importance telle que le Prophète déclara qu'il avait atteint le dixième et plus haut degré de la foi. Dans l'ésotérisme chi'ite il occupe la position de porte (*bab*) de l'Imam. Il représente également le lien entre la tradition chevaleresque mazdéenne et la *futuwwah* arabe. L'Iran a en effet été le lieu de naissance de la notion de la chevalerie spirituelle³⁶.

7) La *futuwwah* de cour ou aristocratique

Conscient de l'importance du mouvement de *futuwwah*, le Calife Al-Nassir Li-din-Allah (décédé en 1225) décida de le récupérer en adhérant en 1184-1185 à l'un des groupes comptant 10'000 membres à Bagdad, se faisant initier à la *futuwwah* par le cheikh Abdel-Jabbar Al-Baghdadi³⁷.

Les buts de cette démarche étaient multiples: fournir une ligne de défense face aux croisades, unir les chi'ites et les sunnites, faire de Bagdad un centre du monde islamique en appelant les dirigeants à entrer dans son organisation. En 1207, le calife a émis un décret dans lequel il s'est déclaré chef de la *futuwwah*. Dans ce décret il considère Ali comme le fondateur de la *futuwwah* et établit une chaîne la rattachant à lui. Il y prévoit des sanctions contre les membres qui ne respectent pas les normes, dont la privation du titre de *fata*. Il demande à tous les groupes de *futuwwah* d'accepter ses instructions. Il leur a remis une copie de ce décret qu'ils devaient signer³⁸. Les membres de la *futuwwah* devaient assister à des réunions et boire une coupe salée, sur laquelle nous reviendrons. Des gouverneurs, des nobles et des juges ont adhéré à la *futuwwah* du calife, ont porté le *seroual* et ont pu la coupe salée du calife, et jetaient les boules³⁹. Tout autre mouvement de *futuwwah* était interdit. Cette *futuwwah* était aussi ouverte aux non-musulmans, mais devaient savoir qu'ils restaient *ahl-dhimma* avec tendance probable à devenir musulmans⁴⁰. La *futuwwah* qui était établie par le calife a été balayée par l'invasion de Bagdad par les Mogols sous Hulaku qui a mis fin à la dynastie abbaside en 1258⁴¹.

Les mamlouks, une dynastie d'esclaves d'origine non arabe qui ont pris le pouvoir et ont gouverné l'Égypte, la Syrie, l'Irak et l'Arabie de 1250 à 1517, ont créé un groupe de *futuwwah* dirigé par le sultan qui ressemble à celui du calife de Bagdad. Mais ces mamlouks n'avaient pas les caractères de la *futuwwah* arabe, mise à part leur bravoure militaire. Ils n'étaient pas généreux et se dressaient les uns contre les autres⁴².

³⁶ Luis: La Javânwardî, 1

³⁷ Corbin, p. 9-12.

³⁸ Khatchatrian, p. 95-96

³⁹ Khatchatrian, p. 97

⁴⁰ Khatchatrian, p. 99

⁴¹ Khatchatrian, p. 106

⁴² Khatchatrian, p. 107-108

8) La *futuwwah* professionnelle

Dans la société chrétienne, les ordres religieux ne se sont pas limités à prier. Il fallait aussi se nourrir, de préférence par leur propre travail, afin de ne pas être à la charge de la société. D'où la devise de Saint-Benoît: "*Ora et labora*". Le monachisme est interdit par le Coran (57:27), et Mahomet a décrété que le *jihad* (dans le sens du combat armé), constitue le monachisme des musulmans. On trouve cependant des corporations de métiers parmi les musulmans qui essaient de combiner à la fois l'ascétisme et le travail. Un traité de *futuwwah* en langue persane du 14^e siècle concernant le métier de tissus imprimés indique les règles morales que les artisans doivent respecter pour parvenir à la chevalerie dans le métier qu'ils exercent, avec des rituels d'initiation. Tous les actes de métier deviennent des actes d'une liturgie, autant de moments d'un service divin. Ce traité se présente sous forme de questions réponses que son auteur attribue à l'Imam Ja'far al-Sadiq (mort en 765), à la manière du *Compendium du Catéchisme* de l'Église catholique⁴³

Ce traité commence par énumérer les douze maîtres artisans de tissus imprimés, le premier étant Ali. Ensuite, il indique les actes requis d'un artisan imprimeur de tissus: être pur, dire la vérité et professeur la vérité, être économe de paroles, tenir allumée la lampe des maîtres, et veiller à se comporter toujours avec modestie. Viennent ensuite les douze règles que l'artisan doit observer:

- Chaque matin il doit être conscient de la science de la *shariah* (loi religieuse littérale), de la *tariqah* (voie mystique) et de la *haqiqah* (vérité spirituelle).
- User avec chacun conformément à sa capacité.
- Se montrer toujours généraux et bon.
- Considérer le maître comme le berger, et les apprentis comme le troupeau qui lui est confié.
- Avoir un comportement bienveillant envers tout le monde.
- Bannir toute étroitesse d'esprit.
- Être l'ami du pauvre.
- Témoigner de sa sollicitude pour les compagnons en leur assurant le pain et le vêtement.
- Regarder les fils des autres avec les mêmes yeux que les siens.
- Se montrer habile et ingénieux quant aux techniques de sa profession.
- Marcher sur la voie qui fut celle des maîtres.
- Ne jamais parler mal des maîtres et des anciens, et faire mention des compagnons défunts en récitant pour eux la *fatiha* (premier chapitre du Coran).

Le traité indique le verset du Coran que l'artisan doit réciter à chaque geste. À titre d'exemple, lorsque l'artisan pénètre dans l'atelier, il doit dire: "Il n'y rôti que le plus misérable, qui a démenti et tourné le dos" (92:15-16); "Parce que l'aveugle est venu à lui" (80:2); Au moment de faire bouillir le coton, il récitera le verset: "Quant à celui dont les balances seront pesantes, il sera dans une vie agréable" (101:6-7). Lorsqu'il étend la pièce d'étoffe sur le sol, il récitera le verset: "Lorsque la terre sera secouée par son tremblement" (99:11). Quand il entre au magasin il récitera: "Malheur à nous! Qui

⁴³ http://www.vatican.va/archive/compendium_ccc/documents/archive_2005_compendium-ccc_fr.html

nous a ressuscités de notre dortoir? C'est ce que le tout miséricordieux avait promis; et les envoyés étaient véridiques" (36:52)⁴⁴.

Ibn-Battuta, le voyageur maghrébin, nous rapporte sa rencontre en 1333 lors de sa visite en Anatolie avec un mouvement qui alternait les trois formes de *futuwwah*, la *futuwwah* mystique, la *futuwwah* professionnelle et la *futuwwah* aristocratique.

Les membres de ce mouvement se disaient des *Akhis*, terme qui en arabe signifie "frères", mais en langue turque il signifie "noble", "généreux"⁴⁵. Ils utilisent aussi le terme *fata*. Ce mouvement a connu différentes formes. Ainsi, il y avait des confréries de milieux professionnels, ayant à leur tête un chef, et mettant leurs gains en commun. Il y avait aussi des *akhis* aristocrates, certains occupant la fonction de juges, d'autres exerçant un pouvoir politique en l'absence d'une autre autorité⁴⁶. Ibn-Battuta fait l'éloge de ces *akhis*. Nous citons trois passages de son livre:

On ne trouve pas, dans tout l'univers, d'hommes tels que ceux-ci, remplis de la plus vive sollicitude pour les étrangers, très prompts à leur servir des aliments, à satisfaire les besoins d'autrui, à réprimer les tyrans, à tuer les satellites de la tyrannie et les méchants qui se joignent à eux. [...] Son chef bâtit un ermitage et y place des tapis, des lampes et les meubles nécessaires. Ses compagnons travaillent pendant le jour à se procurer leur subsistance; ils lui apportent après l'*asr* ce qu'ils ont gagné. Avec cela ils achètent des fruits, des mets et autres objets qui sont consommés dans l'ermitage. Si un voyageur arrive ce jour-là dans la place, ils le logent chez eux; ces objets leur servent à lui donner le repas de l'hospitalité, et il ne cesse d'être leur hôte jusqu'à son départ. S'il n'arrive pas d'étrangers, ils se réunissent pour manger leurs provisions; puis ils chantent et dansent⁴⁷.

Nous logeâmes à Caiçâriah dans la *zâouiâh* du jeune-homme-frère, l'émir Aly. C'est un émir considérable et un des principaux frères de ce pays. Il est le supérieur d'une corporation composée de plusieurs des chefs et des grands de la ville. Son ermitage est au nombre des plus beaux par ses tapis, ses lampes, l'abondance de ses mets, et la solidité de sa construction. Les notables de la ville d'entre ses compagnons, ainsi que les autres, se rassemblent chaque nuit auprès de lui, et font, pour traiter généreusement les nouveaux venus, beaucoup plus que n'en font les autres. Une des coutumes de ce pays consiste en ce que, dans toute localité où il n'y a pas de sultan, c'est l'*akhy* qui remplit les fonctions de gouverneur. Il donne des chevaux et des vêtements aux voyageurs, et leur fait du bien selon la mesure de leur mérite⁴⁸.

Lors de notre arrivée à Lâdhik, nous passâmes par un marché. Des individus sortirent de leurs boutiques au-devant de nous, et prirent la bride de nos chevaux. D'autres personnes voulurent les en empêcher, et la dispute se prolongea entre les deux partis, si bien que plusieurs individus tirèrent leurs couteaux. Nous ignorions ce qu'ils disaient. En conséquence, nous eûmes peur d'eux et nous pensâmes que c'étaient ces Djermiân qui pratiquent le brigandage sur les chemins, que c'était là leur ville et qu'ils voulaient nous piller; mais Dieu nous envoya un homme qui avait fait le pèlerinage et qui connaissait la langue arabe. Je lui demandai ce que

⁴⁴ Corbin, p. 83-98; Khatchatrian, p. 71-86

⁴⁵ Khatchatrian, p. 128 (note).

⁴⁶ Voir l'introduction de Stéphane Yérasimos, à l'ouvrage d'Ibn Battuta, p. 25.

⁴⁷ Ibn Battuta, vol. 2, p. 140.

⁴⁸ Ibn Battuta, vol. 2, p. 158-159.

ces gens nous voulaient. Il répondit: "Ce sont des *fitiâns*. Ceux qui sont arrivés les premiers près de vous sont les compagnons d'*alfata Akhy Sinân*, et les autres, les compagnons d'*alfata Akhy Thoûmân*. Chaque troupe désire que vous logiez chez elle." Nous fûmes étonnés de la générosité de leur âme. Ils firent ensuite la paix, à condition qu'ils tireraient au sort, et que nous logerions d'abord chez ceux en faveur desquels le sort se déclarerait⁴⁹.

9) Les trois types d'initiation

La *futuwwah* mystique a développé une littérature importante principalement en langue persane, appelée *futuwwat-nameh* (traité de *futuwwah*, ou selon la traduction de Corbin: Traités des compagnons-chevaliers)⁵⁰. Il s'agit de véritables traités de philosophie morale et concerne aussi bien les soufis que toutes les formes de métier et de profession. Ces traités décrivent trois types d'initiation: celle par la parole (*qawli*), celle par l'épée (*sayfi*) et celle par la coupe (*shurbi*).

A) L'initiation *qawli* (par la parole)

L'initiation *qawli* se fait par une prise de serment qui fait écho au serment prééternel, l'engagement auquel se réfère le Coran:

Lorsque ton Seigneur a pris une descendance des dos des fils d'Adam et les a fait témoigner sur eux-mêmes: "Ne suis-je pas votre Seigneur?", ils dirent: "Mais si! Nous en témoignons". [...] afin que vous ne disiez point, au jour de la résurrection: "Nous y étions inattentifs", ou que vous ne disiez: "Nos pères auparavant associaient [d'autres dieux à Dieu], et nous sommes leurs descendants, après eux. Nous détruiras-tu pour ce qu'ont fait les tenants du faux?" (7:172-73).

Les auteurs de *futuwwah* rattachent l'institution à la période avant la création de l'humanité. Ses origines prééternelles sont décrites dans une tradition de l'Imam Hossein citée dans l'un des plus fameux traités de chevalerie spirituelle ou *futuwwat-nameh*, celui de Hossein Kashifi: "Hossein a déclaré que la *futuwwah* est la fidélité au pacte éternel et la fermeté le long de la voie de la vraie religion, qui est le droit chemin. Dieu dit: vous qui croyez, remplissez vos engagements! [Coran 17:34] La fidélité au pacte du jour de l'alliance (*'ahd*) et au pacte du jour du questionnement est le devoir de la chevalerie spirituelle. Violer l'alliance ou briser un vœu est un signe d'un manque de foi. Place la main de la loyauté sur la ceinture du serment, efforce-toi à moins de devenir un briseur de serment!"⁵¹. Dans la tradition chi'ite le serment comporte quatre parties: "serment d'adoration (*'ubdiyya*) envers Dieu, serments d'amour et de fidélité (*walaya*) envers Muhammad et sa mission prophétique, envers les imams et leur Cause sacrée et enfin envers le mahdî en tant que Sauveur universel de la Fin du Temps"⁵². Les hommes se divisent selon les chi'ites en trois catégories: le sage initiateur, le disciple initié et l'écume emportée par la vague [référence au verset 13:17]⁵³.

Le *fata* est celui qui respecte l'engagement: "Des hommes qui sont fidèles à l'engagement qu'ils ont contracté envers Dieu" (Coran 4:34). Dans cet engagement total Abraham fut le cas exemplaire: "J'ai tourné ma face vers celui qui créa les cieux et la

⁴⁹ Ibn Battuta, vol. 2, p. 147-148.

⁵⁰ Corbin écrit: "Un *futuwwat-Nâmeh* est un traité de chevalerie spirituelle" (Corbin, p. 7). Sept de ces traités datant du 14^{ème} siècle sont introduits en français par Corbin dans ce volume et produit en persan dans le volume 2.

⁵¹ Kashifi, p. 7.

⁵² Amir-Moezzi, p. 87.

⁵³ Amir-Moezzi 2006: 214.

terre" (Coran 6:79). Il ne prêta attention à rien d'autre ni à personne d'autre: il n'eut la crainte de personne. Cet engagement envers Dieu se double d'un engagement envers les créatures: engagement à la bienveillance envers les créatures en général, ou plus particulièrement l'engagement contracté certain jour par un salut échangé, certains propos, le partage du pain et du sel, plus particulièrement encore l'engagement du compagnon, de l'apprenti envers le maître⁵⁴. Il importe qu'une fois la parole donnée, on ne renonce en aucun cas à cet engagement. Il ne peut y avoir qu'une excuse, à savoir le cas où celui envers qui l'on a engagé sa parole trahirait lui-même sa religion ou commettrait un acte qui annulerait sa propre *futuwwah*⁵⁵.

Il n'est pas clair sous quelle forme cet engagement est pris. Un traité de *futuwwah* précise que lors du rituel de participation à la coupe (dont nous parlerons plus loin), le *fata* doit accomplir ses ablutions, se présenter nu-tête, ayant dans le secret de son cœur, un entretien confidentiel avec Dieu, priant pour que lui soit conférée la qualité de la *futuwwah*. Il vient alors au milieu de l'assemblée; il tient la coupe dans la main droite, et l'officiant l'instruit à répéter après lui ce qui suit:

Salut sur vous! Que la miséricorde et les bénédictions divines soient sur vous. Au nom de Dieu, le miséricordieux, le tout-miséricordieux. Gloire à Dieu le Seigneur des mondes, et la vie future aux vigilants! Que Dieu honore et bénisse le prince des envoyés, imam des vigilants, sceau des Prophètes, Mahomet, ainsi que les membres de sa famille, les immaculés ses successeurs, marchant sur la voie droite, guidant à la fois dans la *shariah* et la *tariqah*. [...] Me voici debout pour demander le pardon de fautes sans limite; suivre avec diligence les commandements et les défenses du Dieu Très-Haut; me conformer à la tradition sainte de l'appel et de la retraite de Mahomet l'Élu; m'engager dans le mode de vie et la *tariqah* des Prophètes et des *awliya*; vivre en accord avec la modestie et ceux qui s'en remettent à Dieu et à son agrément; rallier les compagnons de la vigilance et de la pureté; venir en renfort aux qualités de générosité, de fidélité, de longanimité et de pudeur; obéir à l'ordre des pères et mères; conserver le chaîne de transmission de la *futuwwah* de lui qui fut "à la distance de deux arcs ou un peu plus près" (53:9); prêter le serment de la *futuwwah* au lion de Dieu et cousin du Prophète [...] Ali. En présence des chevaliers voués à l'honneur et au service des justes, et en accueillant le legs de l'officiant des pauvres, je bois à cette coupe, eau douce et eau amère, au nom et comme apprenti du chef de la *futuwwah*, magnificence de la *muruwwah*, pleine lune du lien de fraternité, Frère un tel, que Dieu fasse durer sa *futuwwah* et accroisse sa *muruwwah*! Que Dieu l'agrée, lui et l'ensemble des croyants et des croyantes; les musulmans et les musulmanes, les vivants et les morts! Par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux⁵⁶.

B) L'initiation *sayfī* (par l'épée)

L'initiation *sayfī*, durant laquelle l'initié reçoit de son maître une épée, rappelle que l'on ne saurait limiter le phénomène de la *futuwwah* à un fait purement spirituel négligeant toute la dimension du combat tant extérieur qu'intérieur. L'élève prononce le nom de son patron. Celui-ci lui remet le glaive, de même que le Prophète remit *Dhu-l-Fiqar* (nom de l'épée) aux mains de l'Émir des croyants Ali. Les *futuwwat-nameh* comportent huit instructions pour ceux qui manient l'épée:

⁵⁴ Corbin, p. 61.

⁵⁵ Corbin, p. 67-68.

⁵⁶ Corbin, p. 74-75.

1. Il doit toujours être rituellement pur et ne jamais toucher l'épée en état d'impureté.
2. Il doit invoquer Dieu quand il prend son épée.
3. Quand il sort son épée il ne doit en aucun cas la pointer vers quelqu'un.
4. Il doit placer la lame près de son cou, c'est-à-dire qu'il doit se considérer comme prêt à être tué
5. Il doit embrasser la garde de l'épée
6. Il ne doit jamais sortir son épée sans raison
7. Après avoir enlevé son épée, il doit la placer respectueusement dans un endroit approprié.
8. La lame nue ne doit jamais être exposée. S'il n'a pas de fourreau il doit couvrir la lame⁵⁷.

C) L'initiation *shurbi* (par la coupe)

Le rituel de la coupe se rattache à Mahomet. La littérature de *futuwwah* rapporte une légende selon laquelle il y avait à la Mecque deux cercles de chevalerie opposés l'un à l'autre. Le premier était celui d'Abu-Jahl, l'un des oncles du Prophète, dont les quatre cent compagnons étaient initiés dans le cercle en buvant rituellement une coupe de vin, invoquant le nom de leur patron Abu-Jahl. L'autre cercle de chevalerie était celui du Prophète lui-même et de ses quarante compagnons. Le rituel de la coupe de ce cercle ne se faisait pas avec du vin mais avec de l'eau salée. Selon une autre légende, lors du voyage nocturne de Mahomet (chapitre 17 du Coran), l'archange Gabriel lui offrit le choix entre deux coupes, l'une de vin, l'autre de lait. Le Prophète choisit la coupe contenant le lait et Gabriel de lui expliquer qu'il a choisi la *fitrah*, la nature originelle de l'homme. Le Coran lui-même fait référence à une occasion où les compagnons du Prophète prêtèrent serment d'allégeance [en buvant une coupe de lait] (Coran 48:18). Une troisième légende mettant en avance la chevalerie de l'Imam Ali rapporte comment le Prophète lui donna à boire une coupe d'eau salée avec trois pincées de sel, expliquant que ces trois pincées représentent la *shariah*, la *tariqah* et la *haqiqah*. Ensuite Ali tendit la coupe à Salman qui à son tour devint le maître de cérémonie du rite de la coupe. On notera d'ailleurs que le rite de la coupe rassemble les trois personnes au centre des spéculations, l'ésotérisme initiatique chi'ite, symbolisées par les lettres *ayin* (Ali), *sin* (Salman) et *mim* (Mohammad). Salman en tant que porte (*bab*) de l'Imam demeure l'initiateur par excellence du chi'ite. Les formes de ce rite changent selon le groupe qui le pratique. Certains utilisent de l'eau salée ou sucrée, d'autres du lait, d'autres encore un mélange de lait et d'eau salée alors que des groupes s'étant distanciés de la *shariah* utilisent du vin ou de l'arak comme c'est le cas des Alévis de Turquie et des Alawis de Syrie. On notera au passage que toutes les listes de lignées de la *javanmardi* remontent aux trois saints personnages que sont le Prophète, l'Imâm Ali et Salman⁵⁸.

Un traité de chevalerie rapporte comment Mahomet institua le rituel de la coupe salée. Le Prophète est avec quelques compagnons. Un homme se présente, informant que dans une maison voisine un homme et une femme sont en train de commettre le mal. Chaque compagnon se propose d'aller en inspection, mais le Prophète n'en donne l'autorisation qu'au seul Ali. Celui-ci se rend à la maison en question, y pénètre et en fait le tour les yeux fermés. Il revient et rend compte de sa mission en affirmant qu'il n'y a rien vu. Le

⁵⁷ Kashifi, p. 343.

⁵⁸ Luis: La Javânmaidî, 2.

Prophète lui déclare alors: "Tu es le chevalier (*fata*) de cette communauté". Puis le Prophète fait apporter une coupe, de l'eau et du sel. Il prend une pincée de sel et dit: Ceci est la *shariah* (la loi religieuse, la religion littérale), et il jeta le sel dans le coupe remplie d'eau. Puis il prit une autre pincée de sel et dit: Ceci est la *tariqah* (la voie mystique), et il la jeta dans l'eau. Il prit une troisième pincée de sel et dit: Ceci est la *haqiah* (la vérité spirituelle, la gnose personnellement réalisée) et il la jeta dans la coupe. Il donna alors la coupe à Ali, pour qu'il en bût une gorgée, et lui dit: Tu es mon compagnon (*rafiqi*); je suis le compagnon de l'ange Gabriel et Gabriel est le compagnon du Dieu très haut. Ensuite il dit à Salman qu'il était le compagnon de Ali, et lui enjoignit de boire à la coupe, en la recevant des mains de Ali. Puis il dit à Hodhayfa qu'il était le compagnon de Salman, et lui enjoignit de boire à la coupe, en la recevant des mains de Salman⁵⁹.

Sans doute faut-il voir dans ce rite de la coupe une influence de l'Iran sassanide où les chevaliers le pratiquaient dans le cadre du culte de Mithra. Ceci nous permet également de reconnaître la dimension chevaleresque de la dernière cène des évangiles où le Christ renouvelle le pacte entre Dieu et l'humanité à travers le rituel de la coupe autour des disciples qu'il a initiés⁶⁰.

Un traité de *futuwwah* nous fournit l'explication symbolique suivante de la coupe à l'eau salée:

- L'eau contenue dans la coupe est un symbole de la connaissance et de la sagesse. La force de la connaissance devient chez l'homme la source de la vie véritable, car la vie de l'homme intérieur a pour source la connaissance de même que l'eau assure la vie des corps matérielle: "Nous avons fait de l'eau toute chose vivante" (21:30)⁶¹.
- Le sel est le symbole de l'équité comme procédant de la l'équilibre intérieur de l'homme. Cette équité est le principe équilibrant les trois positions ou niveaux, les trois points de vue de la triade traditionnelle, énoncés par le Prophète en instituant le rituel de la coupe d'eau salée: 1) L'observance de la *shariah* (la loi, la religion positive) n'est pas autre chose que la forme extérieure de l'équilibre maintenu dans les rapports avec Dieu et avec les hommes. 2) L'entrée dans la *tariqah* (la voie mystique) consiste à rompre avec toute trahison du dépôt divin confié à l'homme, à libérer la *fitrah*, la nature humaine initiale, de tous les appétits et ambitions qui la dégradent. 3) La *haqiqah* (vérité), à laquelle conduit la *tariqah*. C'est la vérité spirituelle personnellement réalisée⁶².

Signalons ici que l'initiation *qawli* (par la parole) est le point de départ de la *futuwwah*. À supposer que quelqu'un participe mille fois à la coupe, mais sans avoir prononcé la parole d'engagement, sa *futuwwah* ne serait pas valide⁶³.

D) Habit distinctif

Dans ces rituels initiatiques les membres recevaient des habits distinctifs, à savoir une culotte et une ceinture. Après avoir passé la coupe à Ali, Mahomet lui mit un *seroual*,

⁵⁹ Corbin, p. 17

⁶⁰ Luis: La Javânmaidî, 2.

⁶¹ Corbin, p. 18-19

⁶² Corbin, p. 19

⁶³ Corbin, p. 76

traduit par haut de chausse. Ensuite il noua une ceinture autour de sa taille en lui disant: "Je viens de faire de toi un homme accompli"⁶⁴.

La culotte couvrant les genoux symbolise la chasteté, le contrôle des désirs illégitimes. Quant à la ceinture, elle symbolise le courage et la fermeté du *javanmard* toujours prêt à assumer son service. Dans la littérature des *futuwwat-nameh*, la culotte et la ceinture sont mentionnées dans le contexte de l'un des épisodes fondateurs de la tradition chi'ite: l'épisode de Ghadir Khumm. Sur le chemin du retour de son dernier pèlerinage à la Mecque, le Prophète s'arrêta à un endroit du nom de Ghadir Khumm situé entre la Mecque et Médine. Il y déclara l'Imâm Ali comme son successeur avec les mots suivants: "Celui dont je suis le maître, Ali en est le maître". Après cette annonce, le Prophète emmena Ali dans la tente de Fatimah et le ceint d'une ceinture de tissu et fit trois nœuds: le premier au nom de Dieu, le second au nom de son "frère" l'archange Gabriel et le troisième en son nom propre⁶⁵.

Quant aux soufis, ils portaient un froc de laine (*souf*, d'où leur nom). Al-Ghazali explique comme suit l'origine de la *futuwwah* et du vêtement symbole des Soufis:

Les Véridiques ont dit que la *futuwwah* était un rayon de la prophétie, et ils ont noté que le froc de la *futuwwah* était fait de lumière. La preuve en est que le Prophète, prière et salut sur lui, a dit: "Quand je fus porté au ciel, j'entrai dans le Paradis. Et dans le Paradis je vis un Palais taillé dans un rubis rouge. Je pénétrai dans ce Palais. Je vis à l'intérieur un logis formé d'une perle blanche. Je pénétrai dans le logis et je vis au centre un coffre de lumière avec une serrure de lumière. Je dis à Gabriel (qui m'accompagnait): Qu'est-ce que ce coffre et que renferme-t-il? il me répondit: Chéri de Dieu, ce coffre renferme un secret du Très-Haut qu'il ne confie qu'à ceux qu'il aime. Je dis: Ouvre-moi donc cette serrure. Il dit: Je ne suis qu'un esclave commandé; demande à ton Dieu qu'il me permette d'ouvrir. Je demandai cela au Très-Haut. Alors une voix envoyée par le Très-Haut se fit entendre disant: "Ouvre pour celui que j'aime". Et Gabriel ouvrit la serrure. Je regardai et dans le coffre étaient l'humilité et la pauvreté. Et je demandai à Dieu de me les donner en partage. Et la voix céleste répondit de la part du Très-Haut le Véridique: "Ô Mohammed! cela je l'ai choisi et réservé pour toi et pour ta nation après toi, dès le moment que je vous ai créés. Ce que tu m'as demandé, je ne l'octroie qu'à mes amis et je n'ai rien créé qui me soit plus cher ni plus agréable". Quand je descendis du ciel et alors que je me trouvais dans le mihrab de ma mosquée, voici venir Gabriel avec le froc, cadeau de Dieu à son serviteur. Et Gabriel me dit: "Ô Ami du Maître de l'Univers, voici le vêtement de la *futuwwah*, don du Dieu de gloire", et puis il me revêtit d'un froc de lumière et il prit mon engagement (de fidélité). Et moi je pris le même serment de l'Émir des croyants Ali et l'investis du froc. Dans la chronique il est dit: Ce froc, l'Émir des Croyants en revêtit Hassan Al-Basri; et on n'est pas d'accord sur la personne qui prit le froc des mains d'Ali, d'aucuns disent Hassan Al-Basri, d'autres⁶⁶.

Un verset coranique est invoqué pour donner crédit à cette légende: "Ô fils d'Adam! Nous avons descendu sur vous un vêtement pour cacher vos [parties] honteuses" (7:26).

⁶⁴ Corbin, p. 18

⁶⁵ Corbin, p. 17-19.

⁶⁶ Ghali, p. 30-31.

Interrogé sur ces mouvements de *fata*, Ibn-Taymiyyah récuse aussi bien cette interprétation que l'attribution de l'habit à Ali⁶⁷.

E) Entrée dans la *futuwwah*

L'entrée dans la *futuwwah* se mérite sur la base de qualités. Un traité de *futuwwah* mentionne treize conditions pour être un compagnon-chevalier. Il faut que le compagnon-chevalier 1) soit un homme libre; 2) ait atteint la maturité; 3) soit intelligent; 4) ait des connaissances lui donnant la capacité d'éduquer à son tour un disciple; 5) prenne soin de l'orphelin et protège le pauvre; 6) que son comportement soit toujours affable; 7) qu'il soit fidèle au dépôt confié; 8) qu'il soit pieux et observe la prière; 9) qu'il ne dise que du bien des créatures de Dieu; 10) qu'il soit longanime; 11) qu'il soit plein de pudeur, car la pudeur est chez un homme le signe de la bonne naissance; 12) qu'il soit beau, bien constitué, qu'il n'y ait aucun vice congénital dans aucun de ses membres; 13) que l'arbre de sa généalogie spirituelle, ses diplômes et documents garantissant la chaîne de transmission des grades proviennent des maîtres de l'ordre, de sorte que transmission et ascendance spirituelle soient reconnues comme remontant au Prophète Mahomet⁶⁸.

Un élément intéressant est que le *fata* doit aller plus loin que la loi et en voir le sens caché. Ainsi la loi prescrit le principe de la compensation du mal par un autre mal équivalent en vertu de la loi du talion (2:178). La *futuwwah* par contre prescrit la compensation du mal par le bien et le pardon, lequel fait partie de la miséricorde, comme le démontre l'histoire de Ali dont nous avons parlé plus haut. Il appartient à la *futuwwah* de savoir couvrir une faute et de pardonner. Ali fut ainsi le *fata* par excellence, parce qu'il eut cette science de la miséricorde. C'est en quelque sorte la substitution de la loi évangélique à la *shariah*, comme l'écrit Corbin⁶⁹.

Un traité de *futuwwah* explique les motifs qui peuvent animer les candidats à la *futuwwah*.

Il y a avant le compagnon par besoin, nécessité (*sahib darurah*). C'est le groupe de ceux qui cherchent à recueillir quelque avantage bénéfique ou à repousser quelque nuisance.

Il y a ensuite le compagnon de la filiation régulière (*sahib isnad*): c'est celui dont la vie est exemplaire, aussi bien extérieurement qu'intérieurement, et qui est réputé pour ses connaissances aussi bien que pour son comportement, pour ses aptitudes et pour la confiance que l'on peut avoir en lui. Il bénéficie à cet égard d'une chaîne de soutien remontant au Prophète.

Il y a aussi le compagnon par conviction et par amour (*sahib i'tiqad wa-mahabbah*). C'est le cas du compagnon qui, ayant constaté chez une personne certain comportement, certaine parole ou action, s'éprend d'affection pour cette personne qui devient alors sa capture, sur laquelle il reporte son amour et sa vénération.

⁶⁷ Voir la fatwa dans http://ar.wikisource.org/wiki/%D9%85%D8%AC%D9%85%D9%88%D8%B9%D8%A9_%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84_%D9%88%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B3%D8%A7%D8%A6%D9%84%D9%84%D8%A8%D8%A7%D8%B3_%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%AA%D9%88%D8%A9_%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%B1%D9%82%D8%A9_%D8%B9%D9%86%D8%AF_%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AA%D8%B5%D9%88%D9%81%D8%A9

⁶⁸ Corbin, p. 66.

⁶⁹ Corbin, p. 50-51.

Il y a enfin le compagnon qui cherche accueil et protection (*sabih iqbal wal-himayah*). C'est celui qui se fait l'apprenti, l'écuyer, d'un souverain ou d'un prince. Son motif peut être la vénération qu'il éprouve pour celui-ci. Il peut être aussi la protection que ce prince est en mesure de lui accorder⁷⁰.

10) Influence de la chevalerie sur la société iranienne

Le lien entre l'Iran préislamique et l'Iran islamique est dans cette miniature du milieu du XVI^{ème} siècle, de l'époque safavide, représentant l'Imam Rezâ, le huitième Imam de la tradition chi'ite, opposé à un *daeva*, un démon de la tradition mazdéenne. L'Imam est peint comme un chevalier sur sa monture, chargeant son ennemi, le transperçant d'une lance. L'Imam Rezâ incarne ici l'idéal de la chevalerie spirituelle⁷¹.



Une autre peinture montre Shah Isma'il Safavi, premier souverain de la dynastie safavide, en juillet 1501, alors âgé de quatorze ans en tant que maître de l'ordre chi'ite safavi, à la tête de ses derviches guerriers à coiffe rouge, les Qizilbash. Il venait de créer l'Iran moderne en ressuscitant l'identité iranienne⁷².

⁷⁰ Corbin, p. 77-78.

⁷¹ Luis: La Javânmardî, 1.

⁷² Luis: La Javânmardî, 3.



La *futuwwah* a profondément marqué la culture iranienne au niveau de ses valeurs et de ses traditions. La chevalerie iranienne se maintient même aujourd’hui à travers la commémoration annuelle des événements de Karbala qui se sont déroulés il y a quatorze siècles, événements durant lesquels Ali fut massacré avec ses compagnons. Lors des sermons et des jeux de passion appelés *ta’zieh* les exploits chevaleresques de l’Imam Hossein, d’Abbas son demi-frère, de Qasim ibn Hassan, son neveu, et de son fils Ali Akbar sont évoqués afin de marquer les cœurs et de les rappeler sans cesse au devoir de fidélité au pacte prééternel. Dans cette commémoration le mahdi occupe une place centrale. L’Imam, occulté aux yeux du monde, reviendra en effet pour délivrer le monde de l’injustice et vaincre les forces des ténèbres et cela à la tête d’une armée constituée de trois cent treize chevaliers, les *khullas* ou *ahl al-ikhlâs* (les purs, gens de la dévotion sincère). Devenir l’un des chevaliers de l’Imam du Temps est le thème d’une prière. Sa récitation pendant quarante jours après la prière de l’aube est sensée permettre à celui qui la récite de devenir l’un des soldats de l’Imam du Temps même s’il meurt avant sa parousie⁷³.

11) Influence de la chevalerie islamique sur la chevalerie occidentale

Les écrits musulmans modernes sur la chevalerie arabe relèvent l’esprit chevaleresque (utilisant toujours le terme de *futuwwah*) des personnages importants de l’Islam, à commencer par Mahomet, suivi par les quatre premiers califes et les généraux musulmans, gommant tout ce qui peut porter atteinte à leur image idyllique, même lorsque cela est rapporté par des auteurs musulmans classiques. Le but de ces écrits est

⁷³ Luis: La Javânmardî, 1

d'attribuer la paternité de l'esprit chevaleresque à l'islam et à démontrer la supériorité des musulmans sur les non-musulmans dans ce domaine.

Dans son ouvrage "La tradition chevaleresque des Arabes" paru en 1919, Ghali, copte, écrit:

Quand l'Orient et l'Occident se rencontrèrent - que ce fut à Roncevaux, en Espagne, en Palestine ou en Égypte - la Chevalerie existait déjà en France, arbre, arbuste ou bourgeon. Mais l'un des résultats de ces rencontres fut de revêtir la Chevalerie de nuances jolies, de délicatesses ingénieuses, de suprêmes élégances. La plante a germé du sol français, c'est incontestable; mais si elle a poussé plus vite et plus drue, si elle a donné des fleurs plus éclatantes, si elle a exhalé un parfum plus subtil, c'est au soleil d'Orient, aux brises de Nejd qu'elle le doit⁷⁴.

Cet auteur ajoute que l'ordre de la Chevalerie arabe n'a pas pu servir de modèle à la Chevalerie européenne, car il ne date que de la fin du XIIe siècle⁷⁵. Ghali se réfère ici à la chevalerie de cour ou aristocratique dont nous avons parlé plus haut.

Ampère se réfère aussi à cette chevalerie. Il écrit que la chevalerie musulmane et la chevalerie chrétienne se sont rencontrées trois fois dans l'histoire moderne, d'abord en Espagne après la conquête. [...]. Dès le IXe siècle, les conquérants arabes en sont aux dernières délicatesses, aux dernières élégances, et parfois, on peut le dire, aux dernières mignardises de la poésie chevaleresque, quand les chrétiens des Asturies sont encore les rudes descendants des compagnons de Pélage, et dignes de porter le nom de peaux d'ours que se donnent ceux-ci dans les vieilles histoires.

Les deux chevaleries se rencontrèrent une seconde fois aux croisades, personnifiées, l'une dans Richard Cœur-de-Lion, et l'autre dans Saladin. A ce moment, toutes deux se reconnaissent, pour ainsi dire, se saluent et s'honorent; la gloire de Mélek-Rik est populaire parmi les musulmans; la chrétienté s'empare de Saladin et en fait un chevalier. Cet échange d'admiration manifeste les sentiments de bienveillance que les chrétiens et les mahométans sont étonnés de se porter; en se voyant de plus près, la haine et le fanatisme qui les avaient armés les uns contre les autres se sont effacés peu à peu. Une tolérance presque philosophique s'établit; on peut voir, dans un poème du moyen âge, le Dit du Sarrazin, à quel point les discussions théologiques sont devenues courtoises entre les interlocuteurs musulmans et chrétiens.

Enfin les deux chevaleries, la musulmane et la chrétienne, se sont rencontrées une troisième fois sous les murs de Grenade, où les Maures sont restés quatre siècles après que le reste de la Péninsule était délivré. Pendant ce long espace de temps, la haine s'était tempérée par les relations des deux peuples, et il s'était opéré comme une fusion entre les deux chevaleries. Plusieurs passages de l'histoire de Conde, histoire écrite uniquement d'après des documents arabes, montrent que vers la fin de l'existence du royaume de Grenade, dans le XVe siècle, les rapprochements des guerriers mauresques et des guerriers chrétiens étaient perpétuels. "En ce temps (en 1417), les chevaliers de Castille et d'Aragon avaient la coutume d'aller à la cour du roi maure de Grenade, pour y traiter de leurs contestations, et le faisaient juge de leurs différends; le roi leur donnait le champ pour leurs défis et leurs combats d'honneur, et il était si grand pacificateur, qu'à peine le combat commencé, il les déclarait bons chevaliers et les faisait s'en retourner amis, et partir, unis et honorés de sa cour."

⁷⁴ Ghali, p. 14.

⁷⁵ Ghali, p. 32.

A Grenade, la chevalerie mauresque n'a pu rien prêter à la chevalerie chrétienne; au contraire, elle s'est évidemment formée d'après elle. La chevalerie chrétienne n'a pu rien emprunter à la chevalerie grenadine, car elle ne lui a pas survécu, et la fin du XVe siècle, qui vit la destruction du royaume des Maures, a vu la chevalerie mourir en Europe. Cette période brillante de Grenade n'a donc pu être une inspiration de la chevalerie, car elle fut son dernier souffle⁷⁶.

Corbin par contre explique l'influence de la chevalerie mystique sur la mutation de la chevalerie occidentale, notamment l'ordre des Templiers en ordre exotérique et mystique au XIVe siècle en Occident, chez les maîtres de la mystique rhénane (Maître Eckhart, Tauler, Henri Suso, celle précisément des Amis de Dieu (*Gottesfreunde*). Il signale que Rulman Merswin, en procédant à sa fondation de l'Île Verte à Strasbourg, pouvait dire que "le temps des cloîtres était passé". Il fallait autre chose, quelque chose qui répondit à un idéal qui ne fût ni celui du clerc ni celui du laïc; ce fut celui du chevalier spirituel. Corbin compare cette mutation à celle intervenue en Islam de la chevalerie armée à la chevalerie mystique débordant sur les corps de métier. Il avance à cet égard l'hypothèse selon laquelle la mutation de l'ordre des Templier a eu lieu sous l'effet du mysticisme musulman. Il écrit:

Lorsqu'on parle, à propos de la *futuwwah*, du passage de la chevalerie militaire à la chevalerie mystique, ce passage typifie aussi bien ce qu'il est advenu de la chevalerie du Temple en Occident. À l'époque initiale où les Templiers, prenant part à la Croisade, furent domiciliés à Jérusalem, sur l'emplacement même du Temple de Salomon, il est assez difficile, à ces débuts, de parler d'ésotérisme à leur propos. Pourtant, c'est bien d'un enseignement ésotérique qu'il s'agit ensuite et qui fut une des causes de la catastrophe. Plusieurs chercheurs ont pressenti [...] que cet ésotérisme templier s'est formé au contact de l'ésotérisme islamique, que ce soit celui des soufis ou celui des Ismaéliens. L'un et l'autre pouvant aussi bien revendiquer des origines préislamiques⁷⁷.

Mais c'est probablement dans l'ouvrage de Paul du Breuil "La chevalerie et l'Orient" qu'on trouve l'illustration la plus détaillée de l'influence de la chevalerie musulmane, ou de l'islam iranisé, sur la chevalerie occidentale.

Bibliographie

- Abd-al-Latif, Muhammad Fihmi: *Al-futuwwah al-islamiyyah fursan al-harb wa-ru'at al-insaniyyah*, Haidyyat majallat Al-Azhar, Rabi' al-akhir, 1430 héjire.
- Al-Dasuqi, Umar: *Al-futuwwah 'ind al-'arab aw ahadith al-furusiiyyah wal-muthul al-'ulya*, Maktabat nahdat masr, Le Caire, 1959?
- Aldeeb Abu-Sahlieh, Sami A.: *Introduction à la société musulmane: fondements, sources et principes*, Eyrolles, Paris, 2005.
- Al-Khuli, Al-Bahiy: *Al-tharwah fi dhil al-islam*, Dar al-qalam, Kuwait, 4e éd., 1981.
- Al-Najjar, Muhammad Rajab: *Al-shuttar wal-'ayyarin, hikayat fil-turath al-'arabi, 'Alam al-ma'rifah*, Kuwait, 1981.
- Amir-Moezzi, Mohammad Ali: *La Religion Discrète: croyances et pratiques spirituelles dans l'islam shi'ite*, Vrin, Paris, 2006.

⁷⁶ Jean-Jacques Ampère: *La chevalerie: Revue des Deux Mondes* T. 13, 1838

⁷⁷ Corbin, p. 10

- Ampère, Jean-Jacques: La chevalerie: Revue des Deux Mondes T. 13, 1838 dans: <file:///D:/Documents%20and%20Settings/sa%20sa/Mes%20documents/Mes%20cours%20et%20conf%C3%A9rences/2009%2021%20octobre%20Palermo%20Chevalerie/La%20Chevalerie%20Amp%C3%A8re.htm>
- Corbin, Henry: Introduction analytique aux Traités des compagnons-chevaliers Rasa'il-e javanmardan. Recueil de sept "Fotowwat-Nâme", publié par -Morteza Sarraf, 1973, in-8 br., 109 pages et 336 pages en texte persan.
- Du Breuil, Paul: La chevalerie et l'Orient: l'influence de l'Orient sur la naissance et l'évolution de la chevalerie européenne au Moyen Age, Trédaniel, Paris, 1990.
- Futuwah, Encyclopédie de l'islam, Brill, Leyde et Maisonneuve, Paris, tome 2, 1977, p. 983-991.
- Ghali, Wacyf Boutros: La. tradition chevaleresque des Arabes, Librairie Plon, Paris, 1919.
- Gloton, Maurice: Une Approche du Coran par la Grammaire et le Lexique: 2500 versets traduits-lexique coranique complet, Alburaq, Beyrouth, 2002.
- Hammer-Purgstall, Joseph von: La Chevalerie des Arabes antérieure à celle d'Europe, De l'influence de la première sur la seconde, extrait tiré du Journal Asiatique, Janvier 1849, in: <http://nonnobisdominenonnobissednominituodagloriam.unblog.fr/2007/06/26/la-chevalerie-des-arabes/>
- Hammer-Purgstall, Joseph von: Sur les passages relatifs à la chevalerie dans les historiens arabes, Journal asiatique, 1855, 2, p. 282-290, in <http://books.google.fr/books?id=kA-CQjj4ubgC&printsec=titlepage&dq=Chevalerie+des+Arabes#v=onepage&q=Chevalerie%20des%20Arabes&f=false>
- Ibn Battûta: Voyages, 3 volumes, traduction de l'arabe de C. Defremery et B.R. Sanguinetti, Paris: Librairie François Maspero, 1982 (ouvrages téléchargeables de: http://classiques.uqac.ca/classiques/ibn_battuta/ibn_battuta.html)
- Ibn-al-Jawzi: Talbis Iblis, livre dans: <http://www.almeshkat.net/books/open.php?book=406&cat=14>
- Ibn-Hazm (d. 1064): Al-Muhalla, Dar al-afaq al-jadidah, Beyrouth, s.d.
- Kashifi, Hossain: The Royal Book of Spiritual Chivalry, Chicago, Kazi Publications, 2000.
- Khatchatrian, Alexandre: Ahl al-futuwah wal-fityan fil-mujtama' al-islami, Al-Markaz al-'arabi lil-abhath wat-tawthiq, Beyrouth, 1998.
- Luis, Francisco José: La Javânmaidî: cœur du shî'isme iranien, 1. Une chevalerie ancrée dans la prééternité, La revue Téhéran, no 42, mai 2009.
- Luis, Francisco José: La Javânmaidî: cœur du shî'isme iranien, 2. Une chevalerie initiatique, La revue Téhéran, no 43, juin 2009.
- Luis, Francisco José: La Javânmaidî: cœur du shî'isme iranien, 3. Une chevalerie d'actualité, La revue Téhéran, no 44, juillet 2009.
- Muhammad, Abd-al-'Aziz: Al-Futuwah fil-mafhum al-islami, dirasah fil-akhlaq al-islamiyyah, Dar al-wafa', Alexandrie, 1998.